

Évaluation des politiques et des actions de la ville de Montréal visant la création d'environnements alimentaires sains et durables

Montréal, le 31 mars 2025



Auteurs du rapport :

Jean-Claude Moubarac, Ph.D, Professeur, Université de Montréal

Anne Marie Aubert, Coordonnatrice, Conseil du Système Alimentaire Montréalais

Lana Vanderlee, Ph.D, Professeure, Université de Laval à Québec

Julien Soliba Manga, MD, MSc, Candidat (Ph D), Université de Montréal

Sara Jovovic, DtP, MSc, Département de Nutrition, Université de Montréal

Ce rapport présente les résultats du projet de recherche « Évaluation des politiques et des actions de la ville de Montréal visant la création d’environnements alimentaires sains et durables » financé par le Conseil du système alimentaire Montréalais. La coordination des activités du projet a été assurée en étroite collaboration par le Département de Nutrition de l’Université de Montréal et la Ville de Montréal. Ce rapport a été mis en page par Sabrina Rimouche, MSc (candidate au doctorat, Département de Nutrition, Université de Montréal).

Un comité avisier a été formé incluant Anne Marie Aubert (coordonnatrice, C- SAM), Lana Vanderlee (professeure et chercheure à l’Université Laval à Québec et experte en Food-EPI) et Gary Sacks (professeur et chercheur à Deakin University, Australie, expert en Food-EPI).

Citation recommandée :

Moubarac JC, Aubert AM, Vanderlee L, Manga JS, Jovovic S. Évaluation des actions municipales visant à la création d’environnements alimentaires sains et durables de la ville de Montréal; Rapport global. Département de Nutrition, Université de Montréal, 2025.

Département de nutrition
Faculté de médecine

Université 
de Montréal

 **CReSP**
Centre de recherche
en santé publique

 **SYSTÈME
ALIMENTAIRE
MONTRÉALAIS**
MONTRÉAL – MÉTROPOLE EN SANTÉ

Table des matières

Liste des tableaux	1
Liste des figures	1
Liste des sigles et acronymes	1
Résumé	2
I. Introduction	3
II. Méthodologie	5
2.1 Description du module Food EPI.....	5
2.2 Collecte et analyse	6
2.2.1 Recension des politiques et établissement de la preuve.....	6
2.2.2 Validation de la preuve par des experts et le gouvernement.....	7
2.2.3 Sélection des experts.....	8
2.2.4 Évaluation du niveau de mise en place des politiques publiques et des infrastructures de support	8
2.2.5 Identification des actions	9
2.2.6 Priorisation des actions	9
2.2.7 Évaluation de l'outil et du processus Food-EPI	9
2.2.8 Diffusion des résultats de Food-EPI	10
III. Résultats d'évaluation des politiques de la ville de Montréal avec Food-EPI 12	10
3.1 Participation et fiabilité inter-évaluateur.....	10
3.2 Niveau de mise en œuvre des politiques.....	10
3.2.1 Niveau de mise en œuvre de la composante « soutien à l'infrastructure »	11
3.2.2 Niveau de mise en œuvre de la composante « politique ».....	15
3.3 Résultats de la priorisation des actions	17
Conclusion	19
Références	20

Liste des tableaux

Tableau 1: Actions prioritaires selon l'importance.....	26
Tableau 2: Actions prioritaires selon la capacité de réalisation.....	28
Tableau 3: Dix actions prioritaires recommandées à la ville de Montréal.....	33

Liste des figures

Figure 1 : Composantes et domaines de l'outil Food-EPI au niveau municipal.....	9
Figure 2 : Évaluation du niveau de mise en œuvre des actions de la ville de Montréal visant la création d'environnements alimentaires sains et durables avec Food-EPI....	11
Figure 3 : Évaluation du niveau de mise en œuvre de la composante soutien à l'infrastructure en matière d'environnements alimentaires de la ville de Montréal avec Food-EPI (n=32).....	14
Figure 4 : Évaluation du niveau de mise en œuvre de la composante politique en matière d'environnements alimentaires de la ville de Montréal avec Food-EPI (n=22 indicateurs).....	21

Liste des annexes

Annexe 1: Actions prioritaires selon l'importance et la capacité de réalisation.....	30
Annexe 2: Indicateurs avec un niveau de mise en œuvre "élevé" et "très faible"	32

Liste des sigles et acronymes

CIA	Comité Interne en Alimentation
CSAM	Conseil du Système Alimentaire Montréalais
Food-EPI	L'Indice de la Politique en matière d'environnement alimentaire sains
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
INFORMAS	International Network for Food and Obesity, NCDs Research Monitoring and Action Support
MNT	Maladies Non Transmissibles
UdeM	Université de Montréal

Résumé

La Ville de Montréal et ses arrondissements mènent des actions afin de créer des environnements favorables à la santé dans le but d'adresser l'insécurité alimentaire et les changements climatiques. Or, il n'existe pas de portrait global de l'ensemble de ces réalisations ni de système de suivi et de responsabilisation publique des actions menées par la Ville. Le but du projet de recherche est d'évaluer les actions municipales visant à la création d'environnements alimentaires sains et durables de la ville de Montréal. Pour ce faire, une collaboration a été établie entre le Département de Nutrition de l'Université de Montréal (UdeM), la Ville de Montréal et le Conseil du système alimentaire montréalais (C-SAM).

L'évaluation présentée dans ce rapport se base sur l'Indice de Politique pour un Environnement Alimentaire sain (Food-EPI) du réseau INFORMAS. Cette méthode comporte quatre étapes. D'abord, les actions municipales mises en place par la ville de Montréal ont été recensées en fonction de 54 indicateurs et ont constitué un document de preuves qui a été validé par le comité interne en alimentation de la Ville (CIA). Ensuite, un groupe d'experts (n =23) ont évalué le niveau de mise en œuvre des 54 indicateurs par rapport aux énoncés de bonnes pratiques en utilisant une échelle Likert de 1 à 5. Plus de la moitié des indicateurs de bonnes pratiques visant la création d'environnements alimentaires sains et durables ont été qualifiés de « moyen » (29 sur 54 soit 53,7%) avec cinq (5) indicateurs jugés « élevé » (5 sur 54 soit 9,3%). La fiabilité inter-évaluateur calculé avec l'indice Gwet's AC2 a été estimée à 0.49, ce qui représente un niveau de consensus modéré entre les experts. Enfin, lors d'un atelier de priorisation, 16 participants parmi ceux ayant effectué l'évaluation ont proposé 30 recommandations dont 10 actions prioritaires pour améliorer les environnements alimentaires de la ville de Montréal.

Ce projet a permis de réaliser une recension des actions municipales, de connaître les efforts en matière d'environnements alimentaires sains et durables et d'établir un agenda d'actions prioritaires supporté par un groupe d'experts multisectoriel pour améliorer les environnements alimentaires de la ville de Montréal. Il a permis de sensibiliser les acteurs de la ville de Montréal autour des questions cruciales de la pratique de nutrition au service de la santé publique. Le projet a mis en lumière la volonté d'agir et les nombreuses actions de la Ville en matière d'alimentation saine et durable, ainsi que les opportunités afin d'optimiser les efforts actuels et de favoriser les actions alignées sur le développement durable et la saine alimentation.

Mots-clés : Politiques, Actions municipales, Indice de politique, Évaluation, Environnements alimentaires sains et durables.

I. Introduction

L'action municipale en alimentation est une opportunité

La malnutrition sous toutes ses formes et les changements climatiques représentent un fardeau important au développement social, économique et environnemental des pays à revenu élevé. Certaines de ces maladies telles que le diabète et les problèmes cardio-vasculaires sont liées à une alimentation de faible qualité marquée par la dominance de produits et de boissons ultra-transformés et de produits carnés (Organisation mondiale de la santé, 2022).

Afin d'adresser le fardeau de la malnutrition et des changements climatiques, il est nécessaire de développer des actions gouvernementales pour créer des environnements alimentaires sains et durables (Swinburn B. et al., 2013). L'OMS recommande l'adoption d'une stratégie de prévention de type populationnelle pour transformer les environnements alimentaires et améliorer la santé populationnelle (OMS, 2021). Pour ce faire, il faut considérer le système alimentaire dans son entièreté et intégrer tous les secteurs dans l'implantation de politiques, même ceux non liés directement à l'alimentation ou bien à la santé (Swinburn B. et al., 2013; Burgaz C. et al., 2024). Par exemple, il est important de considérer la qualité nutritionnelle des aliments dans les actions et les stratégies visant la transition écologique, ainsi qu'il est nécessaire de favoriser des actions visant la promotion d'aliments sains mais également durables sur le plan écologique. Ces actions doivent considérer les besoins spécifiques des groupes plus vulnérables et être réfléchies dans une stratégie globale et accompagnée d'un plan de mise en œuvre complet couvrant l'ensemble du système alimentaire.

Or, les actions politiques sont souvent développées de manière sectorielle ce qui rend difficile le développement d'actions à triple-effet, agissant tant sur la malnutrition, les changements climatiques ainsi que sur l'inclusivité. Au Canada, le partage de la gouvernance en matière d'alimentation entre les paliers fédéraux, provinciaux et municipaux rendent complexe le développement d'actions cohérentes et en synergie. Dans ce contexte, il est important de mettre en place un processus collectif de réflexion, de partage et d'évaluation des politiques alimentaires, afin de favoriser des actions soutenues et cohérentes favorisant la création d'environnements alimentaires sains, durables et inclusifs. À moyen terme, ce processus pourra mener à la mise en place d'un système de surveillance et de responsabilisation des actions gouvernementales.

Au cours des dernières années, de multiples actions ont été menées par la ville de Montréal et ses arrondissements dans le but d’adresser l’insécurité alimentaire et les changements climatiques. Or, il n’existe pas de portrait global de l’ensemble de ces réalisations ni de système de suivi et de responsabilisation publique de celles-ci. Il n’existe pas non plus d’évaluation de la cohérence de ces diverses actions et de leurs effets à la fois sur la nutrition et la durabilité environnementale. Enfin, il y a un certain manque d’opportunité d’actions à l’égard de la création d’environnements alimentaires sains dans les municipalités au Québec, alors qu’il est possible d’utiliser des lois municipales et provinciales pour l’amélioration de ceux-ci (Couture Ménard et Rioux Collin, 2019). Depuis sa création en 2018, le Conseil du système alimentaire montréalais (C-SAM) a proposé de nouvelles actions à la ville de Montréal. Un défi actuel est la collaboration multisectorielle entre les cinq orientations du **plan d’action régional intégré 2023-2025 du C-SAM**.

Dans ce contexte, l’objectif général du présent projet était de mener une évaluation globale des actions menées par la ville de Montréal visant la création d’environnements sains, durables et inclusifs. Ce projet, en partenariat avec le C-SAM, a offert une synthèse des actions menées, une auto-évaluation de ces actions par un groupe d’experts multisectoriel et une mise à l’agenda d’actions prioritaires qui a été proposée aux décideurs de la ville de Montréal dans le but ultime de favoriser des environnements alimentaires plus sains et durables. Le projet emploie la méthodologie du module FOOD-EPI, qui est une méthode validée au niveau international par le groupe INFORMAS qui permet de guider les gouvernements dans l’évaluation et la priorisation d’actions favorisant la création d’environnements alimentaires sains et durables. Il consiste en une évaluation des politiques alimentaires actuelles, l’identification de l’écart avec les énoncés de bonnes pratiques et la priorisation d’actions à mettre en place par un groupe d’experts indépendants (Swinburn et al., 2013). Cet outil a déjà été utilisé dans divers pays comme le Canada pour évaluer les niveaux de mise en œuvre de politiques du gouvernement fédéral et provinciaux visant les environnements alimentaires (Vanderlee et al, 2017; Vanderlee et al., 2023). Il a également été appliqué au niveau municipal dans la région de Peel, la ville de Toronto et la ville de Greater Sudbury en Ontario (Karbasy et al, 2019a; Karbasy et al, 2019b; Karbasy et al., 2019c).

II. Méthodologie

Comment ce projet a évalué les actions de la Ville?

2.1 Description du module Food EPI

Le module Food-EPI et son processus d'application ont été développés et validés par le réseau international INFORMAS, qui est composé d'experts indépendants en santé publique et de représentants d'organisations d'intérêt public. Le module Food-EPI vise à évaluer et faire le suivi des politiques et des infrastructures de support du secteur public qui vise la création d'environnements alimentaires sains et durables (Swinburn et al., 2013; INFORMAS, s.d.). Ce module a été conçu afin d'adresser la question suivante: « Combien de progrès le gouvernement a réalisés en ce qui a trait aux bonnes pratiques pour améliorer les environnements alimentaires et implémenter des politiques et actions de prévention de l'obésité et des MNT? » (Swinburn et al., 2013).

Food-EPI a déjà été appliqué à l'échelle municipale en Ontario soit dans la région de Peel, la ville de Greater Sudbury et la ville de Toronto. Les villes de Toronto et de Greater Sudbury ont un seul palier gouvernemental qui dirige la ville contrairement à la région de Peel qui a deux paliers, le gouvernement régional et celui des municipalités qui en découlent (Karbasy et al., 2019c). En 2021, des chercheurs de l'Université de Deakin en Australie ont adapté Food-EPI afin de le rendre plus applicable au niveau municipal (Ruffini et al., 2024). Les chercheurs se sont, entre autres, inspirés de ressources telles que le Pacte de Politique Alimentaire de Milan pour évaluer le niveau de mise en œuvre des politiques du gouvernement local de Victoria. De plus, les chercheurs ont tenu compte de la durabilité environnementale dans le choix des indicateurs afin de favoriser la création d'environnements sains et durables. En 2022-2023, le nouveau module a été utilisé dans la ville de Greater Bendigo pour évaluer sa faisabilité, son usage et sa pertinence générale (City of Greater Bendigo, 2022). L'objectif était d'avoir des indicateurs plus adaptés à la juridiction et aux fonctions locales en incluant le leadership et la mobilisation, la gestion et la régulation des infrastructures, le développement de la communauté, son éducation et sa formation, ainsi que le développement et renforcement des collaborations. Le module Food-EPI pour le niveau municipal est formé de deux composantes soit les politiques et le soutien aux infrastructures. La composante soutien à l'infrastructure est constituée de 38 indicateurs répartis en 5 domaines, tandis que la composante politique contient 32 indicateurs répartis en 5 domaines (**voir Figure 1**).

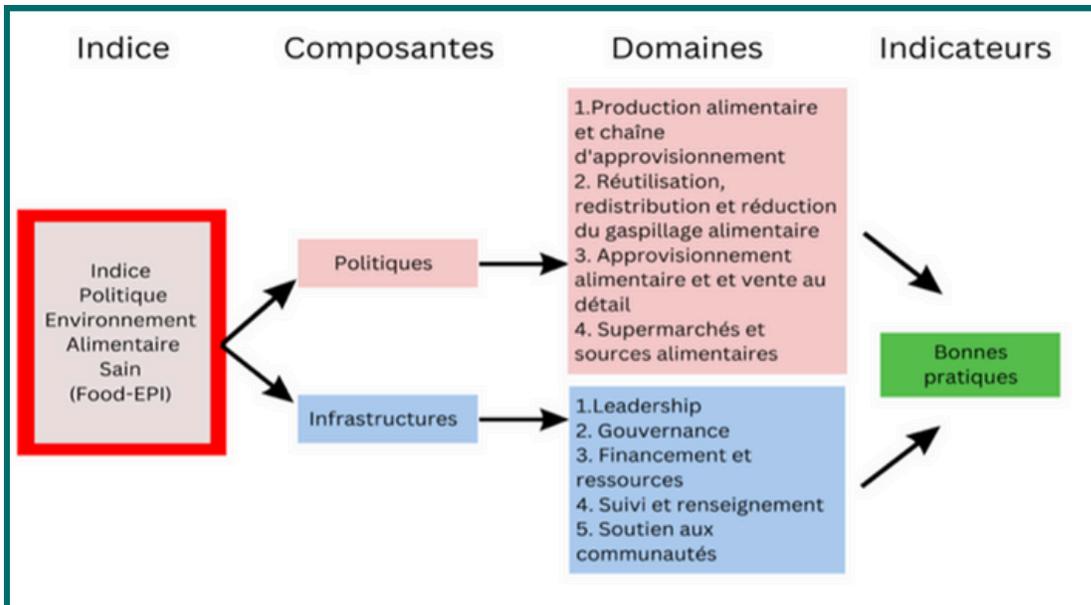


Figure 1 : Composantes et domaines de l'outil Food-EPI au niveau municipal

Dans ce contexte, une collaboration a été mise sur pied entre l'équipe de Dr Sacks et notre équipe de recherche afin d'utiliser le nouveau module développé en Australie pour mener l'évaluation des actions de la Ville de Montréal. Pour ce faire, à partir de la liste d'indicateurs fournis par Dr Sacks et en se basant sur l'analyse du contexte ainsi que les pouvoirs et capacités des municipalités au Québec, des indicateurs particuliers ont été retenus (City of Greater Bendigo, 2022; Ruffini et al., 2024). Un comité avisé a été formé incluant Anne Marie Aubert (coordonnatrice, C-SAM), Lana Vanderlee (professeure et chercheure à l'Université Laval à Québec et experte en Food-EPI) et Gary Sacks (professeur et chercheur à Deakin University, Australie, expert en Food-EPI). Pour mener le module Food-EPI à Montréal, différentes étapes ont été suivies.

2.2 Collecte et analyses des données

2.2.1 Recension des politiques et établissement de la preuve

Afin d'utiliser le module Food-EPI, la **première** étape à suivre est d'analyser le contexte de la ville, sa juridiction, les pouvoirs et les responsabilités qui lui sont accordés afin de sélectionner les indicateurs pertinents et avoir une évaluation plus appropriée au contexte. Tous les indicateurs, pour lesquels la ville de Montréal peut exercer une influence sur les environnements alimentaires, ont été inclus, même s'il n'y avait aucune preuve qu'une politique a été mise en œuvre à ce niveau. Ces informations et la description détaillée de la problématique et du contexte géographique, alimentaire, sanitaire, économique, socioculturel et politique dans lequel le présent projet se réalise ont été déjà présentées dans des documents antérieurs. En résumé, les données montrent que les Montréalais font face à de mul-

-tuples problématiques liées à l'alimentation, dont l'insécurité alimentaire, l'obésité et les maladies chroniques et les changements climatiques. Ces problématiques relèvent d'enjeux associés au système alimentaire et aux habitudes alimentaires, dont des dépenses alimentaires élevées en produits ultra-transformés, un niveau élevé de gaspillage alimentaire et d'émissions de gaz à effet de serre. Bien que les municipalités au Canada n'aient pas de compétence spécifique en alimentation, la ville de Montréal dispose de 8 compétences dans certains secteurs permettant de développer des actions portant sur les environnements alimentaires sains et durables, dont l'environnement et le développement économique et social. La ville dispose d'un CIA et s'est engagé dans plusieurs actions témoignant sa volonté d'agir sur le système alimentaire dont le pacte de Milan et la déclaration de Rome. Notre analyse souligne une opportunité que dispose la ville de participer à la transition écologique et alimentaire via ces actions sur les environnements alimentaires.

La **seconde** étape consiste à identifier les actions qui ont été mises en œuvre par la Ville de Montréal pour chaque indicateur sélectionné. Dans cette recension, on inclut l'ensemble des étapes de la mise en œuvre des politiques, incluant les intentions, la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des actions. Les actions menées par les paliers provinciaux et fédéraux en matière d'alimentation sont exclues. Enfin, la recension de preuves inclut des politiques (mesures non-réglementaires), des infrastructures de support, ainsi que des règlements spécifiques (ex : portant sur les pesticides et les plastiques à usage unique). La finalité de cette étape était la production d'un rapport de preuves à valider. En somme, ce rapport de preuves a résumé l'ensemble des actions menées par la ville de Montréal visant la création d'environnements alimentaires sains et durables sur son territoire en fonction des indicateurs définis par le module Food-EPI du réseau Informas. Les actions menées directement par les arrondissements de la Ville ne sont pas inclus dans ce rapport et ce projet d'évaluation.

2.2.2 Validation de la preuve par des experts et le gouvernement

Le document de preuves a été validé d'abord par le comité avisier puis par le CIA de la Ville de Montréal afin de vérifier l'information recensée et d'y ajouter les détails manquants. Pour ce faire, le document de preuves a été d'abord présenté en consultation aux membres du C-SAM afin de vérifier sa complétude. Le document a été révisé puis bonifié en fonction des commentaires reçus. Par la suite, le document a été soumis au CIA de la ville de Montréal afin d'obtenir leur lecture et leur validation. Toutes informations supplémentaires ou manquantes fournies par le CIA ont été alors ajoutées au document de preuves. Ce document validé était le référentiel de base pour évaluer les politiques de la ville par un panel d'experts.

2.2.3 Sélection des experts

Les membres du C-SAM, ainsi que des organismes partenaires du C-SAM, ont été sollicités à titre d'experts en alimentation afin de procéder à l'évaluation des actions de la Ville de Montréal. Le C-SAM regroupe déjà l'ensemble des expertises pertinentes à la création d'environnements sains et durables à Montréal. D'autres personnes avec des expertises complémentaires ont été invitées à se joindre au comité expert par courriel et ont reçu une invitation à participer à l'atelier d'évaluation. Le comité avisier s'est assuré que l'ensemble des expertises nécessaires au projet était représenté en fonction des indicateurs du module Food-EPI. Les membres du CIA ont été invités à assister en tant qu'observateur lors de l'évaluation afin de favoriser l'acceptation des résultats et les recommandations. Avant de participer à l'évaluation, les experts ont déclaré tout conflit d'intérêts potentiel.

2.2.4 Évaluation du niveau de mise en place des politiques publiques et des infrastructures de support

Le 14 novembre 2023, un groupe de 25 experts invités a participé à l'atelier d'évaluation qui s'est déroulé en présentiel au Centre de recherche en Santé Publique de l'Université de Montréal. D'abord, tous ont été formés sur la méthode de l'évaluation. Ensuite, les preuves colligées par rapport à la mise en œuvre des politiques de chaque indicateur ont été présentées au groupe d'experts suivi par moment de discussions avant de procéder à l'évaluation de façon individuelle du niveau de mise en œuvre des actions municipales par rapport aux bonnes pratiques sur une échelle de Likert numéroté de 1 à 5. Les experts pouvaient s'abstenir de voter lorsqu'ils n'étaient pas en mesure d'évaluer un indicateur. L'évaluation s'est basée sur deux critères soit la qualité des actions et le stade du cycle des politiques (établissement de l'agenda, formulation et prise de décision, implantation et suivi/évaluation). Des membres du CIA (n=5) étaient présents lors de l'atelier et ont pu répondre aux questions et aux demandes de précisions des experts en lien avec les preuves présentées, ce qui a facilité le processus d'évaluation. Les données de l'atelier d'évaluation du 14 novembre 2023 ont été compilées, puis saisies dans le Logiciel Excel pour calculer la moyenne du niveau de mise en œuvre et la note « 6 » a été considérée comme une donnée manquante dans le calcul de la moyenne. Ensuite, la moyenne a été multipliée par 20 afin de rapporter en pourcentage les résultats et de les présenter en graphique. Enfin, la catégorisation du niveau de mise en œuvre par rapport aux meilleures pratiques internationales a été faite de la façon suivante :

- « Très faible ou inexistant : $0 \leq 25\%$ » (rouge foncé) ;
- « Faible : 26% à 50% » (rouge) ;
- « Moyen : 51% à 75% » (vert) ;
- « Élevé : $> 75\%$ » (vert foncé).

Enfin, tel que recommandé, un indice de fiabilité inter-évaluateur (Gwet'sAC2) a été estimé à l'aide du logiciel Agree Stat 2015.6.2 afin de vérifier le niveau de consensus dans l'évaluation du niveau de mise en œuvre des actions publiques entre les experts (Swinburn et al. 2013).

2.2.5 Identification des actions

Les experts ayant évalué le niveau de mise en place des politiques ont été invités à identifier et à proposer des actions à recommander à la ville de Montréal dans le but de combler les lacunes actuelles identifiées lors de l'atelier d'évaluation ou de renforcer les actions politiques déjà effectives. Pour cet atelier en ligne, les résultats de l'évaluation ont été présentés aux participants. (n=16), suivi d'une discussion à propos des recommandations permettant de combler les lacunes. Les participants ont ensuite soumis leurs recommandations par courriel au comité aviseur. Une liste de 30 actions identifiées a été retenue pour la priorisation (le comité a regroupé les actions similaires, aucune action n'a été supprimée).

2.2.6 Priorisation des actions

Les 16 experts ayant identifié les actions à recommander au gouvernement ont été invités lors d'un atelier virtuel (le 19 avril 2024), afin de prioriser une liste d'actions en fonction de leur importance et leur capacité de réalisation. Les actions ont été priorisées en utilisant une échelle de Likert numéroté de 1 à 5 pour chacun des deux critères. La priorisation des actions s'est effectuée de manière individuelle par chaque expert. Les données de la priorisation ont été compilées, puis saisies dans le Logiciel Excel pour calculer le nombre de points total par critère et par indicateur. Ensuite la somme des points des deux critères a permis de déterminer une liste de dix actions prioritaires proposées par le groupe d'expert pour la ville de Montréal. Enfin, les actions prioritaires ont été entérinées par le Conseil SAM.

2.2.7 Évaluation de l'outil et du processus Food-EPI

Un questionnaire visant à évaluer l'outil et le processus Food-EPI a été soumis aux experts participants à la fin de l'atelier d'identification et de priorisation des actions. Celui-ci aborde les aspects généraux, les ateliers réalisés et le degré d'appréciation des experts quant à l'outil et le processus Food-EPI.

2.2.8 Diffusion des résultats de Food-EPI

L'ensemble des données, des commentaires et des recommandations obtenus par Food-EPI ont été présentés aux membres du C-SAM et au CIA. Des présentations ont été offertes aux organismes participants et aux partenaires intéressés. L'objectif ultime de ce projet est de stimuler l'implantation de politiques publiques favorables aux environnements alimentaires sains, durables et inclusifs par la Ville de Montréal.

III. Résultats de l'évaluation des actions de la ville de Montréal envers la création d'environnements sains et durables

Au total, 32 participants de différents secteurs œuvrant en alimentation ont été invités incluant le milieu communautaire, académique, de la recherche et de la santé publique à participer au processus d'évaluation. Par suite des invitations, 25 acteurs ont participé à l'atelier d'évaluation et 23 ont complété l'exercice le 14 novembre 2023. L'atelier a été mené et facilité par l'équipe de recherche et le C-SAM et le CIA était présent en tant qu'observateur et également pour répondre aux questions et demandes de clarification des participants. La fiabilité inter-évaluateur calculé avec l'indice Gwet's AC₂ a été estimée à 0.49, ce qui représente un niveau de consensus modéré entre les experts évaluateurs.

3.2 Niveau de mise en œuvre des actions de la Ville

Le niveau de mise en œuvre des politiques et des actions de la ville de Montréal a été évalué de globalement satisfaisant. En effet, 53,7% (n= 29/54) des indicateurs ont été évalués avec un niveau de mise en œuvre « moyen » contre 31,5% (n=17/54) jugés « faible ». De plus, cinq (5) indicateurs soit 9,3% (n=5/54) ont été jugés « élevé » contre seulement 3 indicateurs considérés comme leur niveau de mise en œuvre était « très faible » (**Figure 2**).

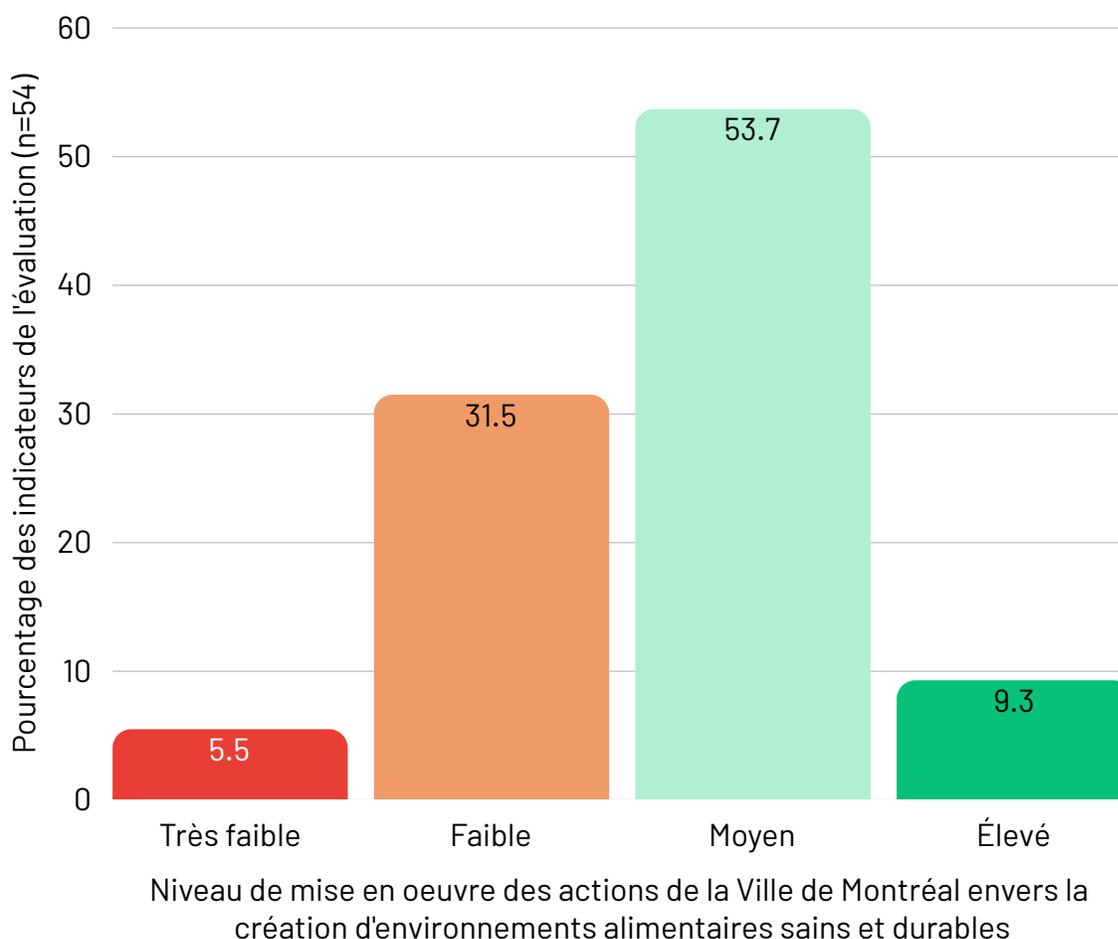


Figure 2 : Évaluation du niveau de mise en œuvre des actions de la ville de Montréal visant la création d'environnements alimentaires sains et durables avec Food-EPI

Dans les prochaines sections, les résultats de mise en œuvre des politiques sont présentés par composante puis désagrégés par domaine afin de faciliter l'identification des actions pour corriger les lacunes ou renforcer les politiques existantes.

3.2.1 Niveau de mise en œuvre de la composante « soutien à l'infrastructure »

Au total, 32 indicateurs ont été évalués dans la composante soutien à l'infrastructure. La moitié des indicateurs ont été évalués avec un niveau de mise en œuvre « moyen » (50%, n=16/32) et plus du tiers (37,5%, n=12) indicateurs ont été évalués avec un niveau de mise en œuvre « faible ». Deux indicateurs ont été évalués avec un niveau de mise en œuvre « très faible», tandis que deux autres ont été évalués avec un niveau de mise en œuvre « élevé».

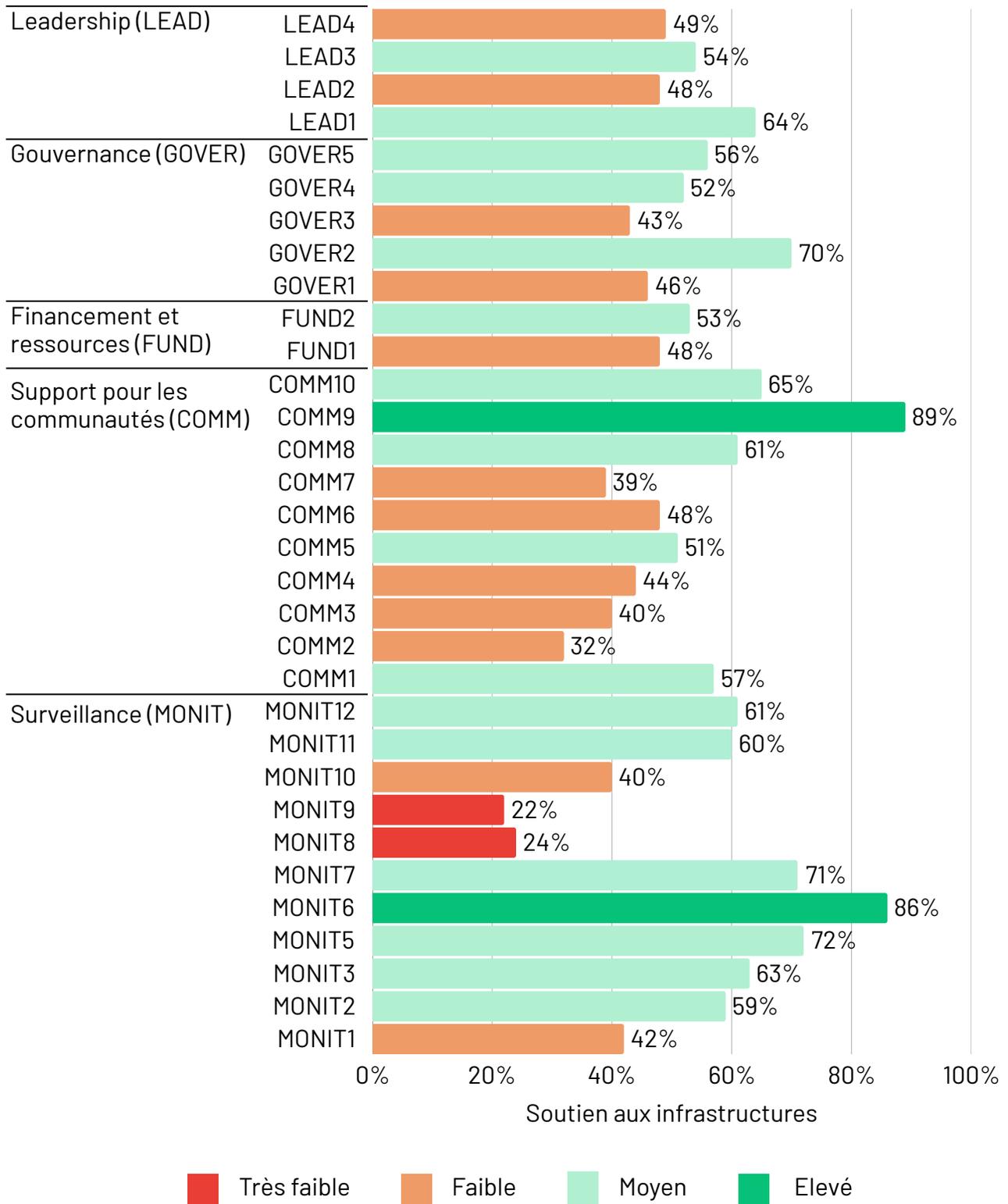


Figure 3 : Évaluation du niveau de mise en œuvre de la composante soutien à l'infrastructure en matière d'environnements alimentaires de la ville de Montréal avec Food-EPI (n=32)

Leadership (LEAD)

Les indicateurs portant sur le leadership ont été évalués avec un niveau faible (n=2) ou moyen (n=2). La meilleure note (64%) est attribuée au 'soutien du gouvernement municipal fort et visible de haut niveau pour la création de systèmes alimentaires sains et durables'. Cependant, des efforts sont nécessaires dans la mise en œuvre d'une stratégie municipale globale pour la création de systèmes alimentaires sains et durables (LEAD2) en accordant la priorité sur la réduction des inégalités sociales liées à l'alimentation et au soutien des populations vulnérables (LEAD4). La note « 6 » a été attribuée une fois dans ce domaine et a porté sur l'indicateur « LEAD4 ».

Gouvernance (GOVER)

Les indicateurs de la gouvernance ont été évalués avec un niveau faible (n=2) ou moyen (n=3). La note la plus élevée (70%) est attribuée aux actions de la Ville visant à participer activement à des réseaux pertinents pour partager les connaissances et les expériences liées aux efforts visant à créer des systèmes alimentaires sains et durables (GOVER2). Toutefois, selon l'évaluation collective la ville pourrait œuvrer davantage afin d'améliorer la communication et l'implication de la communauté surtout les groupes vulnérables dans toutes les étapes du processus politique (GOVER3) et améliorer la collaboration efficace entre les services de la ville de Montréal et les arrondissements pour assurer une approche cohérente et cohésive (GOVER1). La note « 6 » a été attribuée 9 fois dans ce domaine et a porté essentiellement sur les indicateurs « GOVER4 » (n=3) et « GOVER5 » (n=4).

Financement et ressources (FUND)

Deux indicateurs ont été évalués respectivement avec un niveau de mise en œuvre « faible » (n=1) et « moyen » (n=1) dans le domaine de financement et ressources. Ici, les participants évaluent que la Ville ne dispose pas suffisamment de capacités et de financement pour soutenir les efforts visant à créer et à maintenir des systèmes alimentaires sains et durables, y compris le suivi de l'élaboration de politiques et de la planification stratégique, ainsi qu'un soutien aux initiatives communautaires local.

Support pour les communautés (COMM)

Un seul indicateur a été évalué avec un niveau de mise en œuvre « élevé » (COMM9). Cependant, 40% (n=4) et 50% (n=5) des indicateurs ont été jugés respectivement « faibles » et « moyens ». Les résultats ont montré que la ville de Montréal devrait davantage renforcer les politiques de soutien liées à la formation, au soutien et/ou conseils en matière de nutrition et de durabilité aux organisations qui fournissent des services d'aide alimentaire aux personnes vulnérables en servant des politiques et/ou des directives nationales pertinentes (COMM2). La Ville devrait augmenter le soutien financier aux organisations d'aide alimentaire en veillant à ce que l'alimentation saine,

durable et culturellement appropriée soit une priorité (COMM3). La Ville devrait développer davantage des politiques et/ou stratégies visant à assurer un soutien à l'allaitement aux femmes qui allaitent ou expriment leur lait (COMM4). Davantage d'action également est nécessaire pour augmenter l'utilisation des espaces liées à la préparation et la cuisine des aliments dans les infrastructures communautaires (COMM6) et les aires d'entreposage et de préparation des aliments adéquates pour une cuisine saine et durable (COMM7). D'ailleurs, parmi les 10 indicateurs, la note « 6 » a été attribuée 16 fois dans ce domaine et a concerné surtout les indicateurs « COMM6 et COMM7 » avec (n=4 respectivement).

Surveillance et renseignement (MONIT)

Un seul indicateur a été évalué avec un niveau de mise en œuvre « élevé » (MONIT6) par rapport aux bonnes pratiques internationales. Cependant, 18,2%(n=2/11), ont été notés « très faible voire inexistant » par rapport aux meilleures pratiques et concernaient les indicateurs « MONIT8 et 9 ». La plupart des indicateurs de ce domaine ont été jugés « moyens » (54,5%,n=6/11). Enfin, les résultats ont mis en évidence des insuffisances en matière de surveillance. En effet, la ville de Montréal devrait renforcer les actions municipales liées à l'utilisation et à l'analyse régulière des données de surveillance sur la densité relative des points de vente de l'offre d'aliments sains et malsains par zone géographique (MONIT1) et l'utilisation et à l'analyse régulière des données de surveillance à propos des émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation sur le territoire de la ville(MONIT10).

Il est important de noter que la ville de Montréal ne possède pas de compétences et de responsabilités spécifiques dans la surveillance des données alimentaires et de santé (MONIT8 et 9). Cependant, la Ville peut profiter de ces données générées par les paliers provincial et fédéral et d'en faire davantage usage de ces données probantes pour supporter le plaidoyer et informer le développement de politiques. D'ailleurs, parmi les 11 indicateurs, la note « 6 » a été attribuée 52 fois dans ce domaine et a concerné essentiellement les indicateurs « MONIT9, n=11 », « MONIT8, n=9 » « MONIT1, n=7 » et « MONIT10, n=6 ». C'était dans ce domaine que l'attribution de la note « 6 » a été la plus élevée contrairement aux autres domaines de la composante soutien aux infrastructures. Toutefois, l'indicateur « MONIT6 » jugé « élevé » était le seul indicateur de ce domaine sans une attribution de la note « 6 ».

3.2.2 Niveau de mise en œuvre de la composante « politique »

Au total, 22 indicateurs ont été évalués dans la composante politique. Les résultats globaux de mise en œuvre de la composante « politique » sont présentés dans la figure ci-dessous (Figure 3). Au total, la majorité des indicateurs de la composante « politique » ont été évalués avec un niveau de mise en œuvre « moyen » c'est-à-dire compris entre 51% et 75% (59,10%, n=13/22). Un nombre de cinq indicateurs ont été évalués avec une mise en œuvre de « faible » (22.7%), tandis que trois ont été évalués en tant qu'« élevé » (13.6%). Enfin, un seul indicateur (PROM02) a été jugé de « très faible ».

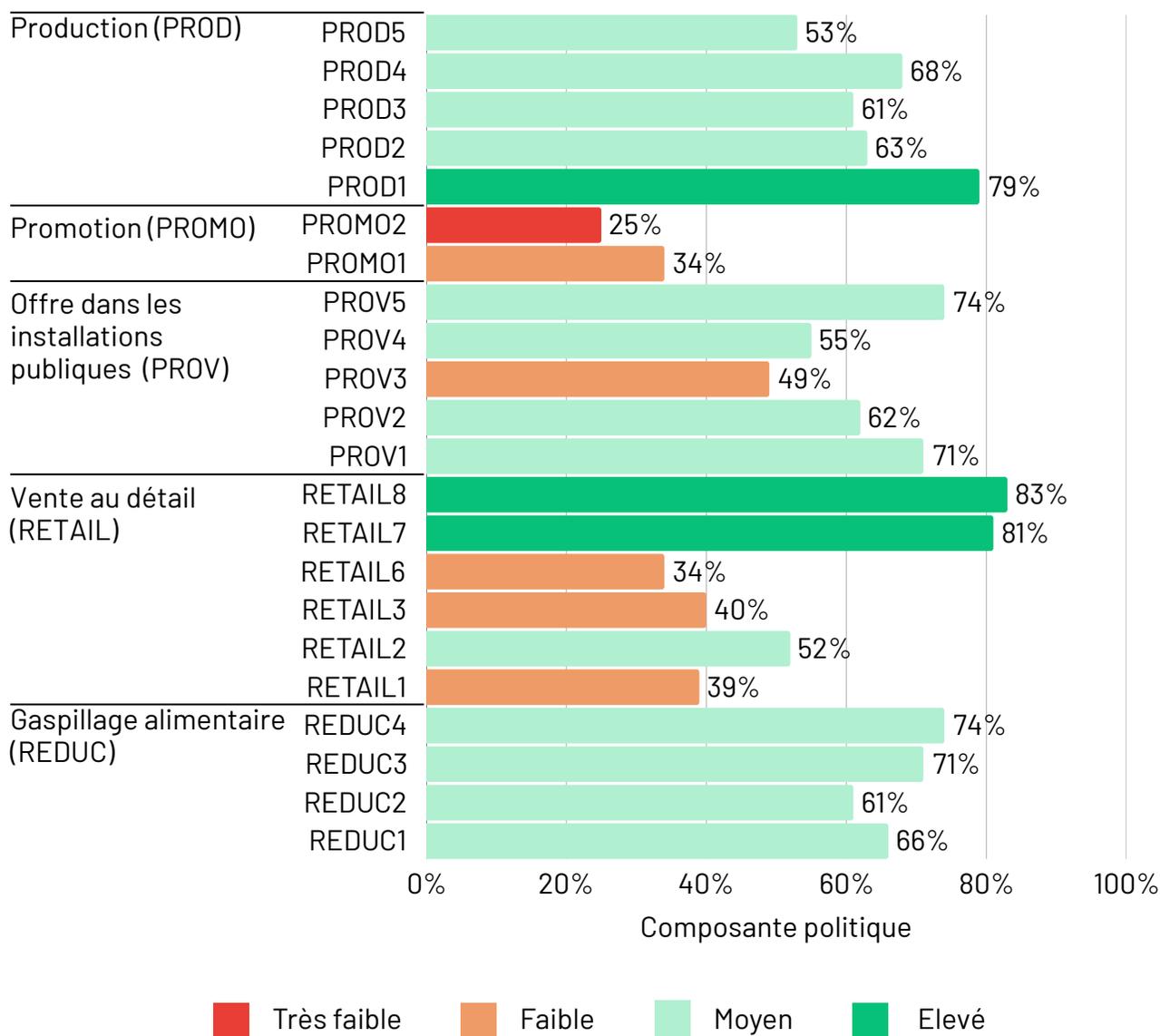


Figure 4 : Évaluation du niveau de mise en œuvre de la composante politique en matière d'environnements alimentaires de la ville de Montréal avec Food-EPI (n=22 indicateurs)

Production alimentaire et chaîne d’approvisionnement (PROD)

Les actions de la Ville en matière de production alimentaire et de chaîne d’approvisionnement ont été évalués soit de « moyen » (80%, n=4/5) ou « élevé » (20%, n=1/5) par rapport aux énoncés de bonnes pratiques. La meilleure note (79%) est attribuée aux actions de la Ville visant à élaborer et mettre en œuvre des politiques et/ou des stratégies pour promouvoir et soutenir des pratiques d’agriculture durable sur le territoire de la ville. Aucun indicateur de ce domaine n’a été évalué avec un niveau jugé « très faible ni faible ». L’attribution de la note « 6 » a été notée 4 fois dans ce domaine.

Promotion des aliments (PROMO)

Sur la base des deux indicateurs, les actions de la Ville envers la promotion des aliments ont été jugés d’un très faible niveau de mise en œuvre (25% et 32%). Au regard des résultats, on constate que des efforts importants devraient d’être mis en œuvre par la ville Montréal afin de limiter l’exposition des enfants et adolescents à la promotion d’aliments et de boissons malsains et/ou non durables dans les établissements appartenant à la ville de Montréal ou gérés par elle (PROMO1) et inciter et soutenir les installations récréatives, les clubs sportifs et les associations à éliminer les commandites des marques associées à des aliments et des boissons malsains et/ou non durables (PROMO2). Aucun des indicateurs n’a reçu la notation «6».

Approvisionnement et vente au détail dans les installations et les espaces publics (PROV)

Les indicateurs portant sur l’approvisionnement alimentaire et vente au détail ont été évalués soit « faible » (20%, n=1/5) ou « moyens » (80%, n=4/5). La meilleure note (71%) est attribuée aux actions de la Ville visant à élaborer et mettre en œuvre une politique alimentaire saine et durable pour les aliments et les boissons fournis/vendus lors d’événements communautaires organisés sur le territoire de la ville (PROV1). Aucun indicateur de ce domaine n’a été évalué avec un niveau jugé « très faible ». Par ailleurs, la ville de Montréal devrait renforcer les actions municipales liées à l’élaboration et à la mise d’une politique alimentaire saine et durable pour les aliments et les boissons fournis/vendus lors d’événements communautaires organisés sur le territoire de la ville « PROV3 ». L’attribution de la note « 6 » a été notée une fois seulement dans ce domaine.

Supermarchés et sources de nourriture dans la communauté (RETAIL)

Dans ce domaine, deux indicateurs ont été évalués avec un niveau de mise en œuvre « élevé » (33,3%, n=2/6) contre 66,7% (n=4/6) jugés « faible » par rapport aux énoncés de bonnes pratiques. Aucun indicateur de ce domaine n’a été évalué avec un niveau jugé

« très faible ». La meilleure note (83%) est attribuée aux actions de la Ville visant à fournir des conseils et un soutien complet aux détaillants alimentaires pour encourager l'utilisation d'emballages « Apportez le vôtre » (BYO) ou d'emballages consignés et (81%) celles visant à élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces pour encourager l'utilisation de l'emballage durable des produits alimentaires et/ou promouvoir l'utilisation minimale des matériaux d'emballage. Des efforts devraient être renforcés dans les actions politiques liées à la disponibilité et l'accessibilité de points de vente au détail d'aliments et de boissons sains et durables sur le territoire de la ville et à l'amélioration de la qualité de l'offre dans les magasins d'alimentation sur le territoire. L'attribution de la note « 6 » a été notée trois fois seulement dans ce domaine.

Réutilisation, redistribution et réduction du gaspillage alimentaire (REDUC)

La ville de Montréal a obtenu de meilleurs résultats en matière de mise en œuvre dans le domaine de la réutilisation, la redistribution et la réduction du gaspillage alimentaire. Dans ce domaine, tous les indicateurs ont été notés avec un niveau de mise en œuvre « moyen ». La meilleure note (74%) est attribuée aux actions de la Ville visant à développer des initiatives qui éduquent et soutiennent l'ensemble des acteurs du système alimentaire pour prévenir et minimiser le gaspillage alimentaire sur le territoire de la ville. L'attribution de la note « 6 » a été notée deux fois seulement dans ce domaine.

3.3 Actions prioritaires

L'atelier d'identification et de priorisation a regroupé 16 participants parmi les 23 experts ayant participé à l'atelier d'évaluation, soit un taux de participants de 70%. L'atelier s'est tenu en ligne avec Zoom le 19 avril 2024. Les dix actions priorisées selon l'importance et la capacité de réalisation sont présentées respectivement dans le Tableau 1. Les Tableaux 2 et 3 en annexe présentent les résultats de la priorisation selon l'importance et la capacité de réalisation prises séparément pour l'ensemble des 30 recommandations identifiées par les participants.

Tableau 3 : Actions prioritaires selon l'importance et la capacité de réalisation

Actions recommandées à la ville de Montréal	Pointage
1. Bien définir les rôles et les responsabilités de la Ville de Montréal à l'égard de l'alimentation.	298
2. Établir une vision et une politique alimentaire - cadre pour la Ville de Montréal.	287
3. Assurer la présence de fontaines d'eau dans les parcs et espaces publics, notamment pour les personnes en situation d'itinérance.	280
4. Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement pour favoriser l'alimentation saine et durable dans les installations municipales, par exemple, en retirant les boissons sucrées et les aliments ultra-transformés et en accompagnant les concessionnaires pour améliorer l'offre d'aliments sains, notamment des aliments frais.	273
5. Intégrer systématiquement les principes d'équité, de durabilité et de saine alimentation dans la formulation de toutes les politiques publiques, à tous les niveaux de gouvernance (régional, local, arrondissement, municipal) pour garantir une approche cohérente.	269
6. Réaffirmer le rôle du C-SAM (facilitateur, communicateur, accompagnateur) dans l'alimentation saine et durable vis-à-vis les arrondissements et la Ville dans le respect des compétences municipales.	266
7. Viser l'équité territoriale en priorisant les investissements dans les arrondissements ou quartiers où l'accès à une alimentation saine et durable est le plus difficile pour la population et/ou auprès de populations vulnérables.	266
8. Assurer l'intégration des mesures favorisant l'accès à une alimentation saine et durable dans le plan d'urbanisme et de mobilité, notamment avec les urbanistes de la Ville.	260
9. Définir une politique sur l'allaitement afin de créer des environnements favorables à l'allaitement, notamment dans les espaces publics et les lieux commerciaux.	258
10. Offrir de la formation continue aux employés de la Ville des différents services pour bien comprendre ce qu'est un système alimentaire durable et les rôles et responsabilités de la ville.	257

Conclusion

Le présent projet d'évaluation des actions municipales met en lumière le fait que la Ville de Montréal s'est fortement engagée dans une transition écologique au cours des dernières années afin d'adresser les changements climatiques et l'insécurité alimentaire en investissant, entre autres, dans le soutien à la production agricole urbaine et la réglementation visant à réduire l'utilisation du plastique dans le système alimentaire. Le contexte actuel représente une opportunité unique d'investir et de mettre en œuvre des actions à double effet, agissant à la fois sur le développement durable et la malnutrition sous toutes ces formes, de sorte à créer des environnements sains et durables. Pour y arriver, les principes de base de la saine alimentation (peu transformée, surtout de provenance végétale) devraient être davantage pris en compte dans les actions de la Ville portant sur le développement durable, telle la végétalisation des menus. Le projet a également dévoilé la nécessité de reconnaître et d'octroyer davantage de compétences municipales en alimentation, afin de supporter les travaux du CIA de la Ville. Les auteurs de ce rapport espèrent que ce projet pourra constituer un référentiel pour identifier les actions politiques visant à corriger les faiblesses et à renforcer les efforts déjà entamés dans la mise en œuvre des politiques alimentaires et nutritionnelles pour améliorer la nutrition de la population montréalaise.

Références

1. Couture Ménard, M.-E. et Rioux Collin, J. (2019). Les compétences et les pouvoirs des municipalités pour créer des environnements favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2528_pouvoirs_municipalites_environnements_saine_alimentation_mode_vie_actif.pdf
2. Burgaz, C., Van-Dam, I., Garton, K. et al. (2024). Which government policies to create sustainable food systems have the potential to simultaneously address undernutrition, obesity and environmental sustainability?. *Global Health* 20, 56. DOI: <https://doi.org/10.1186/s12992-024-01060-w>
3. City of Bendigo. (2022). Local Food-EPI Assessment of local government policies for creating healthy, equitable and environmentally sustainable food systems. Consulté en mars 2025: <https://foodenvironmentdashboard.com.au/wp-content/uploads/sites/203/2023/10/CoGB-Local-Food-EPI-Report-Nov2023.pdf>
4. Karbasy K, Vanderlee L, L'Abbe M. (2019a). Supporting healthier food environments in the City of Toronto: Current policies and priority actions. L'ABBÉ LAB. Consulté en octobre 2021: <http://labbelab.utoronto.ca/Local-Food-EPI-2019/>
5. Karbasy K, Vanderlee L, L'Abbé M. (2019b). Supporting healthier food environments in the Region of Peel: Current policies and priority actions. Consulté en octobre 2021: www.labbelab.utoronto.ca/LocalFood-EPI-2019
6. Karbasy K, Vanderlee L, L'Abbé M. (2019c). Supporting healthier food environments in the City of Greater Sudbury: Current policies and priority actions. Consulté en octobre 2021: www.labbelab.utoronto.ca/Local-Food-EPI-2019
7. Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2022, septembre 16). Maladies non transmissibles. Consulté le 17 avril 2023 : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/noncommunicable-diseases>
8. Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2021). Food systems delivering better health: executive summary. Consulté en mai 2022: <https://www.who.int/publications/i/item/9789240031814>

9. Ruffini, O., Relf, C., Mann, D., Blake, M. R., Carrad, A., Reeve, B., ... & Sacks, G. (2024). Development of the Local Food Systems Policy Index (Local Food-EPI+) tool and assessment process to benchmark the implementation of local government policies for creating healthy, equitable and environmentally sustainable food systems. *Public Health Nutrition*, 27(1), e191. DOI: [10.1017/S136898002400140X](https://doi.org/10.1017/S136898002400140X)
10. Statistique Canada. (2017a, août 1). Indice de masse corporelle (IMC) mesuré chez les adultes (classification selon l'Organisation mondiale de la Santé), selon le groupe d'âge et le sexe, Canada et provinces, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Nutrition. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1310079401>
11. Swinburn, B., Vandevijvere, S., Kraak, V. Sacks, G., Snowdon, W., Hawkes, C., Barquera, S., Friel, S., Kelly, B., Kumanyika, S., L'Abbé, M, Lee, A., Lobstein, T., Ma, J., Macmullan, J., Mohan, S., Monteiro, C., Neal, B., Rayner, M., Sanders, D. et Walker, C. (2013). Monitoring and benchmarking government policies and actions to improve the healthiness of food environments: a proposed Government Healthy Food Environment Policy Index. *Obesity Reviews*, 14 (1), 24-37. <https://doi.org/10.1111/obr.12073>
12. Vanderlee, L., Goorang, S., Karbasy, K., Schermel, A., L'Abbé, M. (2017). Creating healthier food environments in Canada: Current policies and priority actions. Université de Toronto. Consulté en octobre 2021 : http://labbelab.utoronto.ca/wp-content/uploads/2017/12/FoodEPI_ExecSum-WEB-FINAL.pdf
13. Vanderlee L, McLaughlin A, Vaillancourt C, Olstad DL, Mah C, L'Abbé MR. (2023). Actions to cultivate healthier food environments in Canada: Federal government policies and progress. Consulté en mars 2025 : www.informascanada.com/food-epi-canada-2023

Annexe 1 : Actions prioritaires selon l'importance

Actions prioritisées	Pointage
1.b. Bien définir les rôles et les responsabilités de la Ville de Montréal à l'égard de l'alimentation.	156
4. Intégrer systématiquement les principes d'équité, de durabilité et de saine alimentation dans la formulation de toutes les politiques publiques, à tous les niveaux de gouvernance (régional, local, arrondissement, municipal) pour garantir une approche cohérente.	152
1.a. Établir une vision et une politique alimentaire - cadre pour la Ville de Montréal.	151
18. Assurer la présence de fontaines d'eau dans les parcs et espaces publics, notamment pour les personnes en situation d'itinérance.	147
12. Viser l'équité territoriale en priorisant les investissements dans les arrondissements ou quartiers où l'accès à une alimentation saine et durable est le plus difficile pour la population et/ou auprès de populations vulnérables.	146
25. Implémenter un mécanisme de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des politiques publiques concernant l'alimentation saine et durable sur la base de données de surveillance.	145
17. Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement pour favoriser l'alimentation saine et durable dans les installations municipales, par exemple, en retirant les boissons sucrées et les aliments ultra-transformés et en accompagnant les concessionnaires pour améliorer l'offre d'aliments sains, notamment des aliments frais.	144
20. Assurer l'intégration des mesures favorisant l'accès à une alimentation saine et durable dans le plan d'urbanisme et de mobilité, notamment avec les urbanistes de la Ville.	144
2. Donner au comité interne en alimentation de la Ville le mandat de réaliser la mise en œuvre de sa politique accompagné d'un budget et des ressources nécessaires.	142
24. Utiliser les règlements de zonage pour restreindre la densité des restaurants-minute, dépanneurs et établissements de restauration rapide qui offrent des aliments et des boissons ultra-transformés, notamment autour des écoles, et soutenir les arrondissements à cet effet.	136

3. Identifier une personne employée de la Ville responsable pour le développement et le suivi de la politique alimentaire (ex : un commissaire à l'alimentation).	132
7. Créer des liens formels et un système de partage de données pour guider l'élaboration des politiques touchant l'alimentation et leur mise en œuvre, notamment avec la Direction régional de santé publique, le milieu universitaire et collégial et les autres paliers de gouvernement (ex : fédéral).	131
29. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et/ou des stratégies pour soutenir la redistribution coordonnée et/ou le don d'aliments sains afin d'éviter le gaspillage alimentaire commercial sur le territoire de la Ville.	129
9. Réaffirmer le rôle du C-SAM (facilitateur, communicateur, accompagnateur) dans l'alimentation saine et durable vis-à-vis les arrondissements et la Ville dans le respect des compétences municipales .	127
5. Favoriser la cohérence entre les actions des arrondissements et la Ville centre et jouer un rôle de leadership et de facilitation.	126
13. Définir une politique sur l'allaitement afin de créer des environnements favorables à l'allaitement, notamment dans les espaces publics et les lieux commerciaux.	126
16. Soutenir le plaidoyer pour la reconnaissance du droit en alimentation.	126
19. Rendre le financement des événements culturels et sportifs conditionnel à l'adoption de bonnes pratiques en matière d'alimentation saine et durable, par exemple, au sujet des commandites et le support aux producteurs locaux.	126
21. Intégrer des aménagements nourriciers dans la planification urbaine, notamment à travers le développement des ruelles vertes.	126
22. Prioriser la création des espaces pour les jardins collectifs (et non pas seulement communautaire) dans la planification urbaine.	126
30. Offrir de la formation continue aux employés de la Ville des différents services pour bien comprendre ce qu'est un système alimentaire durable et les rôles et responsabilités de la ville.	123
11. Assurer un levier financier pour renforcer et pérenniser les initiatives qui favorisent l'accès à une alimentation saine et durable, notamment en ce qui concerne la qualité de l'offre alimentaire, par exemple la création de pôles alimentaires ou de marchés mobiles.	119

14. Soutenir le milieu sportif en faisant de la sensibilisation quant à l'importance d'une alimentation saine et durable et le respect de la loi visant la publicité commerciale qui cible les enfants de moins de 13 ans au Québec selon la Loi de la protection du consommateur (LPC).	118
26. Faciliter le partage d'installations (ex : cuisine) entre les organismes, les arrondissement et d'autres installations comme les écoles.	117
15. Soutenir le plaidoyer envers le gouvernement fédéral pour un meilleure étiquetage nutritionnel des aliments dans les commerces de détail, ainsi que l'interdiction de la promotion des aliments ultra-transformés auprès des enfants.	110
10. Faire une cartographie des parties prenantes en alimentation, incluant les citoyens, et collaborer avec elles pour le développement et la mise en œuvre des politiques alimentaires, notamment en identifiant les conflits d'intérêts.	106
23. Réduire les taxes pour les commerces qui offrent une superficie supplémentaire de fruits et légumes, et encourager les arrondissements à adopter une telle mesure.	104
6. Se doter de personne-ressource à la Ville avec des expertises en alimentation, notamment des nutritionnistes.	102
27. Souligner les efforts de la Ville à travers un évènement public annuel, à titre d'exemple, une journée annuelle sur les systèmes alimentaires sains et durables qui peut se faire à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, célébrée le 16 octobre.	95
8. Offrir des stages à la Ville pour des mandats en lien avec le développement et la mise en œuvre de politiques alimentaires.	80
28. Interdire les stationnements devant les épiceries et contraindre les grandeurs des supermarchés et/ou encourager les arrondissements à adopter cette mesure.	63

Annexe 2 : Actions prioritaires selon la capacité de réalisation

Actions prioritées	Pointage
1.b. Bien définir les rôles et les responsabilités de la Ville de Montréal à l'égard de l'alimentation.	142
9. Réaffirmer le rôle du C-SAM (facilitateur, communicateur, accompagnateur) dans l'alimentation saine et durable vis-à-vis les arrondissements et la Ville dans le respect des compétences municipales.	139
1.a. Établir une vision et une politique alimentaire - cadre pour la Ville de Montréal.	136
30. Offrir de la formation continue aux employés de la Ville des différents services pour bien comprendre ce qu'est un système alimentaire durable et les rôles et responsabilités de la ville.	134
18. Assurer la présence de fontaines d'eau dans les parcs et espaces publics, notamment pour les personnes en situation d'itinérance.	133
13. Définir une politique sur l'allaitement afin de créer des environnements favorables à l'allaitement, notamment dans les espaces publics et les lieux commerciaux.	132
17. Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement pour favoriser l'alimentation saine et durable dans les installations municipales, par exemple, en retirant les boissons sucrées et les aliments ultra-transformés et en accompagnant les concessionnaires pour améliorer l'offre d'aliments sains, notamment des aliments frais.	129
27. Souligner les efforts de la Ville à travers un évènement public annuel, à titre d'exemple, une journée annuelle sur les systèmes alimentaires sains et durables qui peut se faire à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, célébrée le 16 octobre.	129
3. Identifier une personne employée de la Ville responsable pour le développement et le suivi de la politique alimentaire (ex : un commissaire à l'alimentation).	122
12. Viser l'équité territoriale en priorisant les investissements dans les arrondissements ou quartiers où l'accès à une alimentation saine et durable est le plus difficile pour la population et/ou auprès de populations vulnérables.	120

4. Intégrer systématiquement les principes d'équité, de durabilité et de saine alimentation dans la formulation de toutes les politiques publiques, à tous les niveaux de gouvernance (régional, local, arrondissement, municipal) pour garantir une approche cohérente.	117
21. Intégrer des aménagements nourriciers dans la planification urbaine, notamment à travers le développement des ruelles vertes.	117
20. Assurer l'intégration des mesures favorisant l'accès à une alimentation saine et durable dans le plan d'urbanisme et de mobilité, notamment avec les urbanistes de la Ville.	116
22. Prioriser la création des espaces pour les jardins collectifs (et non pas seulement communautaire) dans la planification urbaine.	115
16. Soutenir le plaidoyer pour la reconnaissance du droit en alimentation.	114
14. Soutenir le milieu sportif en faisant de la sensibilisation quant à l'importance d'une alimentation saine et durable et le respect de la loi visant la publicité commerciale qui cible les enfants de moins de 13 ans au Québec selon la Loi de la protection du consommateur (LPC).	113
2. Donner au comité interne en alimentation de la Ville le mandat de réaliser la mise en œuvre de sa politique accompagné d'un budget et des ressources nécessaires.	111
25. Implémenter un mécanisme de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des politiques publiques concernant l'alimentation saine et durable sur la base de données de surveillance.	111
10. Faire une cartographie des parties prenantes en alimentation, incluant les citoyens, et collaborer avec elles pour le développement et la mise en œuvre des politiques alimentaires, notamment en identifiant les conflits d'intérêts.	107
5. Favoriser la cohérence entre les actions des arrondissements et la Ville centre et jouer un rôle de leadership et de facilitation.	105
8. Offrir des stages à la Ville pour des mandats en lien avec le développement et la mise en œuvre de politiques alimentaires.	105
7. Créer des liens formels et un système de partage de données pour guider l'élaboration des politiques touchant l'alimentation et leur mise en œuvre, notamment avec la Direction régionale de santé publique, le milieu universitaire et collégial et les autres paliers de gouvernement (ex : fédéral).	103

29. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et/ou des stratégies pour soutenir la redistribution coordonnée et/ou le don d'aliments sains afin d'éviter le gaspillage alimentaire commercial sur le territoire de la Ville.	103
6. Se doter de personne-ressource à la Ville avec des expertises en alimentation, notamment des nutritionnistes.	102
26. Faciliter le partage d'installations (ex : cuisine) entre les organismes, les arrondissement et d'autres installations comme les écoles.	102
15. Soutenir le plaidoyer envers le gouvernement fédéral pour un meilleure étiquetage nutritionnel des aliments dans les commerces de détail, ainsi que l'interdiction de la promotion des aliments ultra-transformés auprès des enfants.	100
19. Rendre le financement des événements culturels et sportifs conditionnel à l'adoption de bonnes pratiques en matière d'alimentation saine et durable, par exemple, au sujet des commandites et le support aux producteurs locaux.	99
24. Utiliser les règlements de zonage pour restreindre la densité des restaurants-minute, dépanneurs et établissements de restauration rapide qui offrent des aliments et des boissons ultra-transformés, notamment autour des écoles, et soutenir les arrondissements à cet effet.	96
11. Assurer un levier financier pour renforcer et pérenniser les initiatives qui favorisent l'accès à une alimentation saine et durable, notamment en ce qui concerne la qualité de l'offre alimentaire, par exemple la création de pôles alimentaires ou de marchés mobiles.	95
23. Réduire les taxes pour les commerces qui offrent une superficie supplémentaire de fruits et légumes, et encourager les arrondissements à adopter une telle mesure.	88
28. Interdire les stationnements devant les épiceries et contraindre les grandeurs des supermarchés et/ou encourager les arrondissements à adopter cette mesure.	63